

*A notre humble intimée, enfin, plaise à la Cour
 Conserver, par arrêt, sa verve et son humour,
 A notre langue aussi, qu'un grand lustre environne,
 Ce précieux fleuron de sa riche couronne.*

LE VERDICT.

M. le président.

*La Cour, considérant qu'un écrivain toujours
 Peut de la lettre R décliner le concours.
 Comme il appert aux fins de la demanderesse,
 Sans enlever aux mots leur nombre et leur richesse ;*

*En la cause, entendu contradictoirement,
 La défense exposant ses droits, considérant,
 Qu'il est bien reconnu que ladite lettre R
 A notre langue imprime une allure plus fière.*

*Considérant qu'enfin contre icelle, jamais
 Horace ni Boileau n'ont formulé d'arrêts,
 Et que la plainte au fond ressort mal établie,
 Renvoyons dos à dos l'une et l'autre partie.*

Pour copie conforme :

C. DROITEAU.
